

Décision du Président
Marché à procédure adaptée relatif au réaménagement du Musée
Emile Jean à Villiers-sur-Marne
Lot N° 3 : Carrelage
EPT 2228
Titulaire : AP2R

2023 – D – n° 29

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N°20-63 en date du 9 juillet 2020,

CONSIDERANT les termes du marché à procédure adaptée relatif au réaménagement du Musée Emile Jean à Villiers-sur-Marne – Lot N° 3 : Carrelage à passer avec la société AP2R sise 12 rue de l'Écluse à ALFORTVILLE (94140),

D E C I D E

Article 1^{er}: De signer le marché relatif au réaménagement du Musée Emile Jean à Villiers-sur-Marne – Lot N° 3 : Carrelage avec un prix global et forfaitaire de 11.700,00 € HT.

Article 2 : Le marché débutera à sa date de notification jusqu'à l'achèvement de la prestation.

Article 3 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Établissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le 21/02/2023



Le Président,

O. Capitani
Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 21/02/2023
Est exécutoire à la date du
En application des articles L5211-1 et L.2131-1
du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le